

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2014**

**Séance du 27 janvier 2014**

CG 14/2<sup>ème</sup>/II-05

*L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**PLAN PLURIANNUEL D'AMELIORATION  
DE LA SECURITE ROUTIERE**

---

Lors de la séance du vote du Budget Primitif du 26 janvier 2004, l'Assemblée Départementale a adopté un Plan Pluriannuel d'Amélioration de la Sécurité Routière (PPASR).

Le contenu de ce plan portait notamment sur quatre points :

- l'aménagement de carrefours,
- le traitement des entrées et traverses d'agglomérations,
- la mise en place de protections contre les obstacles,
- la sécurisation des points de ramassages scolaires.

Le choix des opérations reposait sur l'analyse de l'accidentalité de l'année 2002.

## **I - LE BILAN D'EXECUTION DES OPERATIONS DU PPASR**

Après dix années, le bilan de réalisation de ce PPASR est le suivant :

### **1 – L'aménagement de carrefours**

	<b>Votés</b>	<b>En service</b>	<b>Lancés en travaux</b>	<b>Lancés en études ou AF</b>	<b>A programmer</b>
Carrefours giratoires	42	29	1 <sup>(1)</sup>	7	5
Autres carrefours	17	11	1 <sup>(2)</sup>	0	5
TOTAL	59	40	2	7	10

<sup>(1)</sup> RD 26 / RD 14 à Cordes-Tolosannes

<sup>(2)</sup> RD 12 / VC 21 à Castelmayran

En complément de ce plan, la réalisation d'autres carrefours a été décidée par l'Assemblée Départementale, au cours des différentes sessions budgétaires.

	<b>Votés</b>	<b>En service</b>	<b>Lancés en travaux</b>	<b>A reprogrammer</b>
Carrefours giratoires	31	26	5 <sup>(3)</sup>	
Autres carrefours	11	8	1 <sup>(4)</sup>	2 <sup>(5)</sup>
TOTAL	42	34	6	2

<sup>(3)</sup> RD 26 / RD 52 à Verdun sur Garonne - RD 958 / RD 42 à La-Ville-Dieu-du-Temple  
RD 813 / VC Cluzel à Valence d'Agen  
RD 30 / VC 9 à Donzac, RD 72 / VC 1 / VC 2 à Meauzac

<sup>(4)</sup> RD 928 / RD 55 à Montañ

<sup>(5)</sup> RD 88 / ZA à Mansonville - RD 928e / RD 55 à Bourret

### **2 – Les entrées et traverses d'agglomération**

Les entrées et traverses d'agglomération ont été traitées de la façon suivante :

- 92 opérations ont été votées en travaux ou en études depuis 2004 dont 87 ont été réalisées,

- deux opérations sont lancées, RD 19 et RD 33 à Saint-Projet, et 3 restent à lancer (2 à Valence d'Agen sur les RD 11e1e2 et 953c et une à Bourret sur la RD928e).

### **3 – Les protections contre les obstacles**

Les protections contre les obstacles ont été traitées par la mise en place de glissières de sécurité, associées généralement à des écrans motos.

Sept sites avaient été retenus au titre de 2004 et ont été équipés.

Chaque année, d'autres sections se sont rajoutées à ces 7 premières, en fonction de la dangerosité des divers lieux.

Ainsi, 57 sites ont été sécurisés, représentant la mise en place de 20,300 kilomètres de dispositifs de retenue.

### **4 – Sécurisation des points de ramassages scolaires**

Tous les circuits ont été dotés d'arrêts aménagés pour faciliter l'attente des élèves et favoriser la montée ou la descente du bus en toute sécurité.

Pour abaisser la vitesse des autres usagers à l'approche de ces sites sensibles, 4 radars pédagogiques ont été mis en place en 2012 :

- à Reyniès sur la RD21,
- à Castelsarrasin sur la RD 958,
- à Malause sur la RD 813,
- à Septfonds sur la RD 926.

4 autres en 2013 :

- à Albias sur la RD 958,
- à Monclar de Quercy sur la RD 8,
- à Lacourt Saint Pierre sur la RD 928,
- à Moissac sur la RD 7.

9 autres (dont 4 hors arrêts de transports scolaires) seront posés en 2014.

17 autres aménagements de sécurité prévus au PPASR ont été réalisés hors agglomération depuis 2004 : des surlargeurs de virages, des chicanes, des rectifications

de tracé, de l'éclairage public (hors carrefour giratoire), des stabilisations d'accotements, des dégagements de visibilité, des refuges pour poids-lourds, des écrêtements de dos d'âne, des cheminements piétons.

La localisation de ces aménagements de sécurité figure sur la carte en annexe 1.

## **II - BILAN ACCIDENTOLOGIQUE DU PPASR**

Une étude accidentologique a été conduite sur les aménagements ayant été réalisés pendant la période 2004 - 2008.

Cette étude permet de comparer les accidents sur une période allant de 5 ans **avant** la réalisation des aménagements jusqu'à 5 ans **après** la réalisation. Cette fourchette de temps est représentative de l'accidentologie pour bien apprécier l'efficacité des moyens déployés.

L'analyse a porté sur 33 carrefours, 21 sites de glissières de sécurité et 10 aménagements divers.

Elle figure en annexe 2 au présent rapport, par type d'aménagement, pour les seuls sites où des accidents corporels ont été identifiés.

Les résultats globaux sont les suivants :

- **avant travaux** sur ces sites, 77 accidents, 17 tués, 25 blessés hospitalisés, 76 blessés légers ont été dénombrés.

- **après travaux** sur ces mêmes sites , 8 accidents, 1 tué, 8 blessés hospitalisés, 3 blessés légers ont été constatés.

Outre l'augmentation continue de la démographie du département et le développement des zones d'activités à proximité des échangeurs autoroutiers, le Tarn-et-Garonne constitue un important carrefour pour les transits Nord-Sud et Est-Ouest avec les autoroutes A20 et A62.

Dans la période considérée, l'augmentation générale du trafic routier a été estimée à 1,3 % par an.

Malgré ces contraintes de trafic, **le gain de sécurité routière** apporté par l'application du Plan Pluriannuel d'Amélioration de la Sécurité Routière, sur la période 2004 – 2008, **apparaît ainsi comme significatif** et incite le Conseil Général de Tarn-et-Garonne à poursuivre l'aménagement du réseau routier départemental pour améliorer la sécurité des Tarn-et-Garonnais et de ceux qui transitent dans le département.

### **III - ACCIDENTALITE COMPAREE EN TARN-ET-GARONNE**

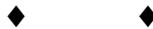
Le bilan d'accidentalité sur le réseau **des routes départementales** de Tarn-et-Garonne, comparé entre 1999 et 2012, (annexe 3), montre une **nette décroissance** du nombre d'accidents qui a été divisé par plus de 4.

Plus précisément, le bilan accidentologique 2012 en Tarn-et-Garonne fait apparaître 187 accidents corporels de la circulation ayant causé 32 tués, 175 blessés hospitalisés et 97 blessés non hospitalisés, **sur l'ensemble du réseau routier** (communal, départemental, autoroutes). Il était en 2007 de 271 accidents corporels, 37 tués, 182 blessés hospitalisés et 167 blessés non hospitalisés.

La carte des accidents mortels de 2012 dans le département est présentée en annexe 4.

Le bilan de l'accidentalité, en 2013, fait apparaître de meilleures statistiques. La carte des accidents mortels est annexée (annexe 5) au présent rapport.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président concernant le plan pluriannuel d'amélioration de la sécurité routière.

Acte donné.

Le Président,